

PROVINCE DE QUÉBEC Municipalité de Yamaska

AVIS PUBLIC

CALENDRIER 2023

Séances ordinaires du Conseil de la Municipalité de Yamaska

Je soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Yamaska, donne avis que le Conseil municipal, à sa séance ordinaire du 8 novembre 2022, a établi, conformément aux dispositions de l'article 148 du Code municipal du Québec, le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2023.

Lesquelles se tiendront à la salle Léo-Théroux, située au 45, rue Cardin à Yamaska et débuteront à 20 h :

17 janvier	7 février
14 mars	11 avril
9 mai	6 juin
11 juillet	15 août
12 septembre	3 octobre
7 novembre	5 décembre

DONNÉ À YAMASKA, ce 9 novembre 2022.

Suzanne Francoeur Directrice générale et greffière-trésorière